

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 13 février 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 13 février 2017, À 19H00, AU 20,
RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc Gino Gagnon
Denys Leclerc Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur Claude Lefebvre,
président d'assemblée.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Joanne Villeneuve, greffière

ABSENTS : Paulin Leclerc, directeur général
 Jean Poirier, maire
 Lise Julien, conseillère

017-02-2017

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Attendu que le maire Monsieur Jean Poirier et la mairesse suppléante
Madame Lise Julien sont tous deux absents;

Attendu que selon La Loi sur les Cités et Villes (Article 328), en cas
d'absence du maire et de la mairesse suppléante, le conseil choisit un de
ses membres pour présider ;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité**
des conseillers présents :

Que Monsieur Claude Lefebvre soit et est nommé président d'assemblée.

Adopté.

018-02-2017

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le président d'assemblée déclare
la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité**
des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

019-02-2017

ANNULATION DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2017 (N/D : 401-131)

Considérant que les mauvaises conditions météorologiques du 24 janvier dernier;

Considérant que les conditions routières étaient difficiles et dangereuses pour la sécurité des membres du conseil ainsi que des citoyens qui désiraient assister à la séance;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine l'annulation de la séance ajournée du mardi 24 janvier 2017.

Que les points prévus à l'ordre du jour de ladite séance annulée sont transférés à l'ordre du jour de la présente séance du 13 février 2017, soit les points suivants :

- 2.1.1 Acquisition d'un photocopieur multifonction
- 2.1.2 Avis de motion – règl. d'emprunt – Réf. rue Germain et de l'Église
- 2.1.3 Avis de motion – règl. d'emprunt – Modification réseau Aqueduc Ste-Anne et SP1
- 2.1.4 #5 Centre des Femmes de Portneuf – Demande de soutien activité du 11 mars prochain
- 2.1.5 #6 Association pulmonaire – joindre la campagne de sensibilisation contre le radon
- 2.1.6 Plan d'intervention – approbation
- 2.1.7 Demande d'avance - Centre Nature
- 2.1.8 Achat de bunker
- 2.1.9 Embauche d'un pompier

Adopté.

020-02-2017

ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR (PROJET #1701) (N/D : 401-131)

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'un nouveau photocopieur multifonction;

Attendu que des demandes de prix ont été faites pour les modèles numériques de marque Toshiba, Kyocera et Canon;

Considérant que la technologie Canon est déjà en place au niveau des configurations systèmes, logiciels et autres et que les employés connaissent déjà les bases du fonctionnement des appareils Canon, a pour effet de diminuer le temps et le coût relié à la configuration et à la formation;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'acquisition du système d'imagerie numérique IRC5550 couleur de Canon, au coût de 11 955 \$, taxes en sus, incluant la livraison, l'installation et la formation.

Que de plus, le coût du service est à 0,0080 \$ pour l'impression noir et blanc et est à 0.0058 \$ pour l'impression couleur. Qu'une copie est considérée à une (1) fois recto et une (1) fois verso et ce peu importe le format de papier, incluant le 11x17. Ces tarifs sont fixes pour 60 mois et inclus les pièces, la main-d'œuvre, la poudre, la carte fax et imprimante.

Que pour financer cette immobilisation, le conseil décrète un emprunt au fonds de roulement de la ville au coût de 12 551,25 \$ remboursable sur 5 ans selon l'échéancier suivant :

2018 : 2 510,25 \$
2019 : 2 510,25 \$
2020 : 2 510,25 \$
2021 : 2 510,25 \$
2022 : 2 510,25 \$

Adopté.

021-02-2017
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant un emprunt pour la réfection de la rue Germain et de la rue de l'Église.

Je, soussigné, Monsieur Gino Gagnon, conseiller donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour la réfection de la rue Germain et de la rue de l'Église.

Et j'ai signé : _____
Monsieur Gino Gagnon , conseiller

022-02-2017
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant un emprunt pour des travaux de modifications au réseau d'aqueduc Sainte-Anne et de la Station de pompage #1.

Je, soussigné, Monsieur Réjean Leclerc, conseiller donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour des travaux de modifications au réseau d'aqueduc Sainte-Anne et de la Station de pompage #1.

Et j'ai signé : _____
Monsieur Réjean Leclerc, conseiller

023-02-2017

CONTRIBUTION AU CENTRE NATURE POUR 2017 (N/D : 114-508)

Attendu que la contribution prévue au budget 2017 de la Ville est de 38 495 \$;

Attendu que le Centre nature a déjà reçu un montant de 10 000 \$ en novembre 2016 (rés. 248-11-2016);

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine le versement au montant de 10 000 \$.

Adopté.

024-02-2017

**ACHAT DE BUNKER POUR LE
SERVICE INCENDIE (PROJET #1704) (N/D : 401-131)**

Attendu qu'au programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, il y a un montant de 6 000 \$ de prévu pour l'achat de bunkers pour le service des incendies;

Attendu que Monsieur Cédric Plamondon, directeur du service des incendies, a procédé à une demande de prix pour adjuger l'achat des bunkers;

Attendu qu'en date du 31 janvier 2017, le conseil a reçu les prix suivants :

- 1 200 Degrés	7 583,32 \$, taxes en sus
- Aéro-Feu	6 988,00 \$, taxes en sus

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'achat de bunkers auprès d'Aéro-feu pour le prix de 6 988 \$, taxes en sus.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le financement au coût net de 7 337,40 \$ par transfert à l'état des activités financières tel que prévu au programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019.

Que le surplus des coûts sera absorbé par les postes d'acquisition des radios (projet #1702) et des bouteilles APRIA (projet #1703), également prévu au programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019.

Adopté.

025-02-2017

**SERVICE INCENDIE / ENGAGEMENT D'UN (1)
NOUVEAU POMPIER (N/D : 502-101)**

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'engagement d'un (1) nouveau pompier pour la brigade des incendies;

Attendu que le directeur du service incendie, Monsieur Cédric Plamondon, après rencontre avec différents candidats, recommandent de procéder à l'embauche de Monsieur Laurent Guérin de Saint-Basile ;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'embauche du nouveau pompier mentionné ci-dessus.

Que ce dernier devra respecter le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal qui prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.

Que ce dernier relèvera du directeur du service incendie.

Adopté.

026-02-2017

PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2017

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance susmentionnée dans les délais requis, Monsieur le président d'assemblée demande s'il y a des commentaires au procès-verbal.

**COMMENTAIRE
ADOPTION**

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 9 janvier 2017 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2983 à 2991 comportant les résolutions #001-01-2017 à #016-01-2017 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier ledit procès-verbal.

Adopté.

027-02-2017

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 515825 à 515888 inclusivement, totalisant un montant de 37 127,68 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 8067 à 8167 inclusivement, totalisant un montant de 319 818,31 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 3075 à 3109 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 51 661,53 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 027-02-2017 au montant de 408 607,52 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

028-02-2017

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR (N/D : 201-132)

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, mandate la Firme Bédard, Guilbault Inc., comme Vérificateur pour l'exercice financier 2017.

Adopté.

029-02-2017
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf
Ville de Saint-Basile

Règlement numéro 01- 2017

Règlement décrétant une dépense de 448 200 \$ et un emprunt de 448 200 \$ pour des travaux d'agrandissement du Centre communautaire Ernest-J. Papillon.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 9 janvier 2017;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil, séance tenante, et qu'une lecture a été effectuée;

Considérant que toutes les formalités de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes sont respectées;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le règlement numéro 01-2017 soit et est adopté.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 01-2017 ".

Attendu que le présent règlement doit obtenir l'approbation du Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire et des personnes habiles à voter de la Ville.

Attendu que l'avis public pour la tenue d'un registre le 13 mars 2017 sera publié dans le journal Les Bruits d'ici, édition du 25 février 2017.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jacques se présente afin de mentionner un problème relatif au déneigement de la rue D'Auteuil, principalement la section située entre le boulevard du Centenaire et la rue de l'Église. Il mentionne que l'entrepreneur pousse la neige de l'ensemble de cette section directement sur son terrain. Cette situation est principalement due à la configuration des bâtiments situés très près de la rue et le sens unique de celle-ci. Les membres du conseil prennent note de ce problème et vont analyser la situation. Un suivi sera fait éventuellement à Monsieur Jacques.

030-02-2017

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DES GENS
D'AFFAIRES DE SAINT-BASILE (N/D : 102-102)**

Considérant que l'Association des gens d'affaires de Saint-Basile soumet une demande d'aide financière pour l'organisation et la tenue d'une activité afin de souligner la Journée de la femme le 8 mars prochain;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de verser une aide financière de 300 \$ pour aider l'Association des gens d'affaires de Saint-Basile dans l'organisation et la tenue de son activité du 8 mars prochain.

Adopté.

031-02-2017

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ASSOCIATION DES PERSONNES
HANDICAPÉES DE PORTNEUF (N/D : 102-102)**

Considérant la demande d'aide financière de l'Association des Personnes Handicapées de Portneuf (APHP) qui est un organisme à but non lucratif et qui assure une mission de promotion, de bienfaisance et de défense des droits des personnes avec des limitations physiques ou une déficience intellectuelle de la MRC de Portneuf;

Su la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un don de 100 \$ en vue d'aider l'Association des Personnes Handicapées de Portneuf à offrir de bons services de soutien à ces personnes.

Adopté.

032-02-2017

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER
ÉCOLE LOUIS JOBIN (N/D : 102-102)**

Considérant que l'École secondaire Louis Jobin soumet une demande d'aide financière pour l'organisation et la tenue de la 20^e édition de la soirée Gala Méritas de l'école Louis-Jobin;

Considérant que certains des élèves de l'École Louis Jobin proviennent de Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de verser une aide financière de 100 \$ pour aider l'École Louis Jobin dans l'organisation et la tenue de la 20^e édition de la soirée Gala Méritas.

Adopté.

033-02-2017

**DINER AU PROFIT DE COLLATION SANTÉ PORTNEUF
(N/D : 102-102)**

Attendu que Collation Santé Portneuf aide les enfants d'âge scolaire de la région ayant un besoin d'ordre alimentaire;

Attendu que Collation Santé Portneuf organise un dîner bénéfice, jeudi le 13 avril 2017 de 11h00 à 13h00 au Centre Multifonctionnel Roland Dion de Saint-Raymond;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de verser un don de 100 \$ à l'organisme l'Arc-en-ciel, 331, rue Notre-Dame, Donnacona G3M 1H3, afin de démontrer son soutien à Collation Santé Portneuf.

Adopté.

034-02-2017

**AUTORISATION D'ACHAT D'AIR CLIMATISÉ POUR
LES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE (N/D : 401-131)**

Considérant que la Ville a procédé à la rénovation des bureaux de l'hôtel de Ville afin de créer un bureau de travail pour Monsieur Bruno Boivin, inspecteur en bâtiment;

Considérant que ce bureau n'a pas d'air climatisé mural;

Considérant que la salle des serveurs a un besoin en climatisation afin d'avoir un contrôle sur la température de la pièce pour prévenir l'usage et l'environnement des serveurs;

Considérant que cette salle est actuellement desservie par une unité d'air climatisé portative temporaire;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile mandate monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics pour l'achat de deux (2) unités d'air climatisé murales permanentes.

Que le conseil autorise un coût maximum de 6 975 \$ taxes en sus pour l'achat et l'installation des deux (2) unités d'air climatisés.

Que le conseil autorise les coûts nécessaires aux frais d'électricité reliés à l'installation de ces deux (2) unités d'air climatisé murales.

Que pour payer cette dépense non prévue au programme triennal d'immobilisation 2017, 2018, 2019, ce conseil approprié l'argent à même ses surplus libres.

Adopté.

035-02-2017

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE
COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 (#1209) (N/D : 208-140)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile, en date du 9 février 2017, a reçu l'entente de principe dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC-150), pour la réalisation de travaux d'agrandissement du Centre communautaire Ernest-J.-Papillon – projet #400051341;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Madame Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière, à signer, en remplacement de Monsieur Paulin Leclerc, directeur général, tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

036-02-2017

**ACHAT DE RADIOS POUR LE
SERVICE INCENDIE (PROJET #1702) (N/D : 401-131)**

Attendu qu'au programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, il y a un montant de 7 000 \$ de prévu pour l'achat de radios pour le service des incendies;

Attendu que Monsieur Cédric Plamondon, directeur du service des incendies, a procédé à une demande de prix pour adjuger l'achat des radios;

Attendu qu'en date du 19 janvier 2017, le conseil a reçu les prix suivants :

- CTM	8 154,00 \$, taxes en sus
- Orizon mobile	6 081,40 \$, taxes en sus

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine l'achat de radios auprès d'Orizon mobile pour le prix de 6 081,40 \$, taxes en sus.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le financement au coût net de 6 385,47 \$ par transfert à l'état des activités financières tel que prévu au programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019.

Adopté.

037-02-2017

**ACHAT DE BOUTEILLES APRIA POUR LE
SERVICE INCENDIE (PROJET #1703) (N/D : 401-131)**

Attendu qu'au programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, il y a un montant de 7 000 \$ de prévu pour l'achat de bouteilles APRIA pour le service des incendies;

Attendu que Monsieur Cédric Plamondon, directeur du service des incendies, a procédé à une demande de prix pour adjuger l'achat des bouteilles APRIA;

Attendu qu'en date du 20 janvier 2017, le conseil a reçu les prix suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| - Protection Incendie CFS | 7 050 \$, taxes en sus |
| - Aéro-Feu | 5 994 \$, taxes en sus |

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'achat de bouteilles APRIA auprès d'Aéro-feu pour le prix de 5 994 \$, taxes en sus.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le financement au coût net de 6 293,70 \$ par transfert à l'état des activités financières tel que prévu au programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019.

Adopté.

038-02-2017

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN
SÉCURITÉ INCENDIE (N/D : 502-102)**

Considérant que la MRC de Portneuf a mis en vigueur son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

Considérant qu'une demande de report d'échéanciers a été faite auprès du ministre de la Sécurité publique en mars 2012 et que celle-ci a été acceptée;

Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

Considérant que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, et ce, au plus tard le 31 mars 2017;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal pour l'an 7 (2016), et l'adopte tel que déposé;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile adopte le rapport annuel d'activité 2016 en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal au niveau du schéma de couverture de risques, et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à Madame Josée Frenette, directrice générale de la MRC de Portneuf, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

Adopté.

039-02-2017

**ENGAGEMENT D'EMPLOYÉ TEMPORAIRE
AUX TRAVAUX PUBLICS (N/D: 305-140)**

Attendu qu'il y a lieu d'engager des employés temporaires aux travaux publics;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'engagement des personnes suivantes comme employés temporaires aux travaux publics, à savoir:

- Paul Genest
- Tony Marcotte

Que ces personnes sont rémunérées selon l'échelon 1 de la classe C, soit un taux horaire de 16,23 \$.

Que ce conseil autorise Yves Savard, directeur des travaux publics, à procéder dans le respect du budget autorisé pour différents projets, selon les besoins.

Adopté.

040-02-2017

**FIXATION SALAIRES ET AUTRES CONDITIONS
POUR CERTAINS(ES) EMPLOYÉ(ES) (N/D: 305-140)**

Attendu que ce conseil veut fixer par résolution le salaire et autres conditions pour certains(es) de ses employés(es);

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile retient les services de Madame Marie-Pier Caron pour occuper le poste de la secrétaire réceptionniste, lors des vacances de cette dernière en 2017 et sera rémunérée selon un taux horaire de 14,22 \$.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile ajuste le salaire de Monsieur Louis-Marie Caron, qui assure le remplacement à titre de concierge pour la durée du congé de maladie de Monsieur Glenn McCarthy, au taux horaire de 15,34 \$.

Adopté.

041-02-2017

**SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES
COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES,
DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPE DE L'UMQ (N/D: 303-140)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

Attendu que la Ville de Saint-Basile désire se joindre à ce regroupement;

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

Attendu que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la Ville de Saint-Basile confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.

Que la Ville de Saint-Basile s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

Que la Ville de Saint-Basile s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

Que la Ville de Saint-Basile s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

Que Messieurs Jean Poirier et Paulin Leclerc, respectivement maire et directeur général sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

042-02-2017

**AUTORISATION À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
DE SAINT-BASILE – PROGRAMME DE SUBVENTION DE LOYER
PSL1 (N/D : 114-400)**

Considérant que le ministre des Finances a annoncé, lors du discours sur le budget 2015-2016, la création de 5 800 nouvelles unités d'ici 2019-2020 dans le cadre du programme Supplément au loyer – Marché privé (SL1);

Considérant que l'OMH de Saint-Basile s'est ainsi vu autoriser trois (3) loyers supplémentaires subventionnés;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'Office municipal d'habitation à gérer trois (3) loyers supplémentaires dans le cadre du programme Supplément au loyer – Marché privé (SL1) et s'engage à défrayer dix pour cent (10%) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et coût additionnel non accepté par la Société et inhérent au non-respect de la présente entente par l'Office.

Que le conseil municipal mandate Paulin Leclerc, directeur général, et Jean Poirier, maire, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Basile, tous les documents relatifs à cette entente.

Attendu que copie soit transmise à Madame Lyne Juneau, Directrice de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile.

Adopté.

043-02-2017

**SUBVENTION À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-BASILE
(N/D : 207-130)**

Attendu qu'un montant de 3 850 \$ est prévu en subvention au budget 2017 pour la bibliothèque de Saint-Basile;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le versement de la subvention au montant de 3 850 \$ pour la bibliothèque de Saint-Basile comme prévu au budget de fonctionnement pour l'année 2017.

Adopté.

044-02-2017

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h45 et ajournée au 28 février à 18h30.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière